

Décision n°2025-76

Nature : Commande Publique (1.7.7)

**Marché n°24A002 : Travaux de démolition partielle, reconstruction et rénovation
 des gymnases du Parc sportif**

Lot n°6 : Étanchéité - Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire ATELIER DE LA PASSERELLE située 3 rue de la Quarantaine à Lyon (69005),

VU la délibération n°2024-05-01 en date du 23 mai 2024 portant attribution du lot n°6 Étanchéité à l'entreprise HERVÉ THERMIQUE, située 558 Avenue Marcel Mérieux à BRIGNAIS (69530) pour un montant de 420 979,21 € HT soit 505 175,05 € TTC (TVA 20 %),

VU les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT que la volonté du maître d'ouvrage de supprimer la pose des supports des panneaux photovoltaïques initialement prévus au marché, pour un montant de - 17 735,90 € HT conformément à la DPGF du marché. Ceux-ci seront à la charge du futur lauréat de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture du bâtiment.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Suppression des supports de panneaux photovoltaïques	- 17 735,90 € HT
Total HT	- 17 735,90 € HT
Total TTC	- 21 283,08 € TTC

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une moins-value de 17 735,90 € HT soit 21 283,08 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°06 « Étanchéité » s'élève désormais à 403 243,31 € HT soit 483 891,97 € TTC, ce qui représente une diminution de 4,21 % par rapport au montant d'attribution.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 12 juin 2025

Claire POUZIN

Maire de Francheville



Accusé de réception en préfecture
 069-216900894-20250612-Dec2025-76-DE
 Date de télétransmission : 13/06/2025
 Date de réception préfecture : 13/06/2025

Publication le 13/06/2025